

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

---

ENCADRANT L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 366)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL138

présenté par  
M. Millienne et M. Sansu, rapporteur

### ARTICLE 14

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ses membres »

les mots :

« les membres de celles-ci ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.